

**ATELIER DE HAUT NIVEAU
SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DES BASSINS
TRANSFRONTIERES ORGANISE A ASTANA (KAZAKHSTAN), 9 OCTOBRE 2018**

**SESSION 2 : SOURCES DE FINANCEMENT EXISTANTES POUR LE DEVELOPPEMENT
DES BASSINS TRANSFRONTALIERS, NOTAMMENT LES SOURCES PUBLIQUES,
INTERNATIONALES ET PRIVEES**

***ETUDE DE CAS : ARRANGEMENTS FINANCIERS DE LA
COOPERATION TRANSFRONTALIERE DANS LE BASSIN DU CONGO.***

Présenté par : **Monsieur DJONO AHABA Herbert Gotran**,
Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
de la République Centrafricaine,
Président en exercice du Comité des Ministres de la CICOS,
Vice-Président AMCOW Afrique Centrale

Honorable Ministres
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
Madame la Secrétaire de la Convention Internationale sur l'Eau
Distingués délégués
Mesdames et Messieurs

C'est pour moi un agréable honneur de prendre la parole en ma qualité de Président en exercice du Comité des Ministres de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), pour parler les arrangements financiers de la coopération transfrontalière dans le bassin du Congo.

Permettez-moi tout d'accord avant le sujet de mon intervention de présenter très brièvement la situation des bassins transfrontaliers de l'Afrique Centrale.

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) regroupe actuellement onze États membres à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée- Equatoriale, la RD Congo, le Rwanda, le Sao Tomé & Principe et le Tchad.

Elle dispose **d'importantes ressources en eau de surface et souterraines** avec seize (16) cours d'eau partagés, cinq (5) lacs internationaux et plus de 17 systèmes aquifères transfrontières. La disponibilité des ressources en eau par habitant y est très élevée avec 21 828 m³/an, alors que les moyennes pour l'Afrique et le monde ne sont respectivement que de 5.720 et 7.600 m³/hab./an. Cependant, le taux de prélèvement est seulement de 0,14% contre une moyenne africaine de 5,5%.

Certains de ces bassins internationaux sont dotés d'organisations de bassin qui comportent, selon les cas, un ou plusieurs États membres de la CEEAC. Les organisations de bassin sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre des principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) car elles sont chargées de la planification et de la gestion durable de leur bassin respectif, en appliquant les instruments et les outils GIRE. Les Organisations de bassins transfrontaliers dont sont membres des États de la CEEAC sont entre autres : (i) Commission Internationale du bassin Congo-

Oubangui-Sangha (CICOS) (ii) Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) (iii) Autorité du Bassin du Niger (ABN) (iv) Autorité du Bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi/Rusizi (v) Autorité du Lac Tanganyika etc.

L'appui aux organismes de bassins transfrontaliers figure parmi les programmes prioritaires du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources e Eau de la CEEAC, adopté en 2015 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté.

Les programmes prioritaires d'appui pour le développement des bassins transfrontaliers d'Afrique Centrale dont le coût total s'élève à 4 145 000 Euros, sont :

- Mise en place au sein des organismes de bassins transfrontaliers des cadres appropriés de concertation et de coordination de la gestion des ressources en eau ou leur redynamisation ainsi que des outils de planification et de gestion à l'échelle des bassins ;
- Appui aux organismes de bassins et aux services hydrologiques nationaux à renforcer des cadres appropriés pour le suivi des ressources en eau ;
- Développement du Système d'information régional sur l'Eau ;
- Elaboration, ratification et mise en œuvre d'une convention cadre régional sur la gestion des eaux transfrontalières.

Mesdames et Messieurs

Les arrangements financiers de la coopération transfrontalière dans le bassin du Congo constituent l'ossature de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont la vision partagée 2035 de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS). Conformément à l'Additif à l'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS qui élargit la mission de la CICOS à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, la vision partagée 2035 consiste à faire du bassin du Congo en 2035, un espace d'intégration régionale où des Nations solidaires et émergentes renforcent leurs capacités pour faire de l'eau un moteur de croissance économique et une source de bien-être, tout en préservant la qualité des écosystèmes, en adaptant les usages au

changement climatique et en favorisant le partage des coûts et des bénéfices.

Pour mettre en œuvre cette vision, un Programme des Mesures visant à faire de l'eau un réel facteur de développement durable et de croissance pour tous dans le bassin du Congo a été formulé. Ce premier programme du SDAGE prévu pour être exécuter entre 2016 et 2020, compte une trentaine d'activités couvrant les axes stratégies liés à la Gouvernance, à la Gestion et aux Infrastructures. Le champ d'intervention est essentiellement les domaines d'encadrement et d'accompagnement : la coordination, la planification, l'allocation, l'évaluation, le système d'information, la sensibilisation et la consultation. Le coût total de financement à mobiliser pour la mise en œuvre du Programme des Mesures 2016-2020 est de 40 millions de dollars US soit 8 millions de dollars US par an.

Mesdames et Messieurs

Les arrangements financiers de la coopération transfrontalière dans le bassin du Congo s'articulent actuellement autour trois axes de financement. Il s'agit de :

1. Contribution à travers la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cette taxe est alimentée à partir de 1% prélevé des flux d'échanges commerciaux dans la zone CEMAC. La CICOS en tant que Organe spécialisé, bénéficie au titre de contribution des Etats membres de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo et Gabon) d'un pourcentage pour son fonctionnement ;
2. Contribution directe des Etats non membres de la CEMAC (Angola et République Démocratique du Congo) à travers un virement bancaire à partir de leurs Trésors Publics ;
3. Appuis extérieurs des Partenaires techniques et Financiers (Union Européenne, Coopération Allemande, Coopération Française, Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale etc.) à travers divers types d'aide publique au développement.

Je tiens à vous signaler que **le budget annuel de la CICOS est en moyenne de 2,5 à 3 millions de dollars US. Le cap restant à combler pour mettre en œuvre le Programme est d'au moins 5 millions de dollars US par an.**

Ce mécanisme de financement doit être réexaminée en vue de le rendre plus simple et stable mais surtout de le mettre en phase avec les nouveaux modèles de financement innovants, à savoir :

- Le Fonds Vert pour changement climatique et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM);
- Le Fonds Bleu du bassin du Congo initié par le Président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO ;
- Le Fonds de Solidarité sur l'Eau (FORSEAU) en Afrique Centrale dont l'instruction est confiée à la Banques de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC) sous la supervision de la CEEAC ;
- La mise en place d'un modèle qui tient compte des pays non membres de la CEMAC.

Mesdames et Messieurs

Au regard de tout ce qui précède, je voudrais au nom des Ministres membres du Comité des Ministres de la CICOS solliciter les appuis multiformes de l'ensemble des partenaires au développement bi et multilatéraux pour la réalisation de la Vison Partagée 2035 de la CICOS.

Je reste convaincu qu'ensemble pour l'intérêt de l'humanité toute entière, nous ferons de ce deuxième grand bassin hydrographique, un patrimoine mondial et un poumon économique.

Je vous remercie.